

Direction générale \_\_\_\_\_

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**En date du 18 Novembre 2024**

N°7

**OBJET : MANDAT SPECIAL AUX ELUS MUNICIPAUX DANS LE CADRE D'UN SEJOUR EN CHINE DU 30 NOVEMBRE AU 5 DECEMBRE 2024**

**Vu** la loi n°92-108 du 03 février 1992 modifiée relative aux conditions d'exercice des mandants locaux,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2123-18 et R2123-22-1,

**Vu** l'exposé de M. le Maire,

**Considérant** l'invitation à participer à la délégation officielle des maires français en Chine, ainsi qu'à la 12ème édition de la Table Ronde des Maires franco-chinois à Pékin du 30 novembre au 5 décembre 2024,

**Considérant** que la délégation participant à ce voyage est invitée, mais qu'il convient qu'en cas de nécessité, ils soient en mesure de faire face à des dépenses imprévues,

**Considérant** que M. Benoît DIGEON, Maire de Montargis, participera au dit séjour ;

**Vu** l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

- **DONNE** mandat spécial à M. Benoit DIGEON, dans le cadre d'un séjour en Chine du 30 novembre au 5 décembre 2024 ;
- **DECIDE** le remboursement au profit de M. Benoit DIGEON des frais inhérents à cette mission aux frais réels engagés et sur présentation des justificatifs de dépenses ;
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.